

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS MAI À DÉCEMBRE 2023

MAIRIE DE CHAVANOD

Tél. : 04.50.69.10.61

E-mail : mairie@chavanod.fr

ARTICLE 1 : OBJECTIFS

La Mairie de CHAVANOD (74650) organise un concours de photographies à destination de l'ensemble des Chavanodins, à partir de 6 ans, dans les conditions définies par le présent règlement.

Ce concours photo «Montrez-moi CHAVANOD» a pour objectif de faire participer les habitants de la commune à une construction collective et citoyenne d'une banque d'images, à partir des regards croisés et multiples que les habitants portent sur leur lieu de vie.

Les photographies des lauréats seront exposées dans le hall de l'Auditorium L'Esty à l'issue de la Cérémonie des Voeux du Maire (janvier 2024).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent concours est gratuite et réservée aux seules personnes physiques résidant à CHAVANOD, photographes amateurs.

Pour les enfants mineurs, le bulletin de participation sera également signé par son représentant légal.

Les membres du jury et les organisateurs ne peuvent pas participer à ce concours.

Les envois de participation pour le concours photo débutent le 20 MAI 2023 et se terminent le 20 DECEMBRE 2023, à minuit.

Un maximum de six photographies par participant est autorisé (toutes catégories confondues).

ARTICLE 3 : PHOTOGRAPHIES ACCEPTÉES

Ce concours photo regroupera des photographies noir&blanc ou couleur, numériques, prises sur le territoire de la commune de CHAVANOD.

Chaque photo devra préciser le lieu et la date de la prise de vue.

Seules seront acceptées les photographies de qualité.

Ces photographies seront classées dans les rubriques suivantes :

- PAYSAGE : agriculture, nature, faune, flore, cours d'eau,...
- PATRIMOINE : monuments, bâtiments historiques, petit patrimoine, lieux de vie,...
- LOISIRS : spectacles, animations, évènements, jeux, sports, vie culturelle et associative...

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS MAI À DÉCEMBRE 2023

Chaque photographie devra être nommée de la manière suivante :
Nom-prénom-catégorie-lieu et date de prise de vue .extension du fichier
(Par exemple : dupond-pierre-paysage-esty-20mai2023. jpeg)

Les photographies non prises à CHAVANOD ou dont les informations sur le lieu de prise de vue manqueraient, pourront être classées hors-concours.

Les participants s'engagent à ce que toute personne figurant sur une photo, enfant ou adulte, autorise sa publication et concède gratuitement son «droit à l'image».

Le bulletin de participation (disponible en Mairie ou sur www.chavanod.fr) doit être complété et signé.

Il sera envoyé exclusivement par messagerie électronique, à l'adresse :
mairie@chavanod.fr

ARTICLE 5 : SÉLECTION ET REMISE DES PRIX

Un jury constitué d'élus municipaux, de membres de la Commission Communication/ Culture, de personnel municipal et/ou d'experts associés, établira le classement du concours photo, dans chacune des différentes rubriques (Paysage-Patrimoine-Loisirs), en fonction de l'âge des participants :

- Moins de 12 ans,
- Ados et adultes.

Des récompenses seront décernées lors de la cérémonie des voeux du Maire, en janvier 2024. Une exposition sera également réalisée avec les tirages des photos (effectués par la Mairie).

ARTICLE 6 : DROIT ET UTILISATION DES PHOTOS

Les photographies reçues resteront la propriété de la Mairie de CHAVANOD, notamment pour leur utilisation gratuite et «libre de droit» sur le site internet de la commune et sur tous les supports d'information municipale comme le nouveau Chavanod magazine, la page Facebook [chavanodmonvillage](https://www.facebook.com/chavanodmonvillage), le compte Instagram etc...

Les noms des gagnants seront affichés lors de l'utilisation des photos sur le site internet de la commune et sur tous les supports d'information municipale comme le nouveau Chavanod magazine, la page Facebook [chavanodmonvillage](https://www.facebook.com/chavanodmonvillage), le compte Instagram etc... Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont eux-mêmes pris ces clichés et autorisent la publication gratuite de leurs oeuvres par la Mairie de CHAVANOD.

ARTICLE 7 : DIVERS

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur le présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux conditions et modalités de participation, aux résultats ou aux récompenses distribuées.

En cas de force majeure, la Mairie de CHAVANOD se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours photo.

**BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS PHOTO «MONTREZ-MOI CHAVANOD» 2^E ÉDITION**

À retourner au plus tard le 20 décembre 2023
par mail à : mairie@chavanod.fr

NOM : _____ Prénom : _____

Année de naissance : _____ Catégorie : Moins de 12 ans
Ados/Adultes

Adresse : _____

Code Postal : 74650 Ville : CHAVANOD

Téléphone : _____ E-mail : _____

NOMBRE DE PHOTOS JOINTES (6 MAX.) DANS LES RUBRIQUES SUIVANTES :

PAYSAGES : _____ PATRIMOINE : _____ LOISIRS : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours photo «Montrez-moi Chavanod» 2^e édition et d'en avoir accepté toutes les dispositions.

Date et signature :

REPRÉSENTANT LÉGAL (POUR LES PARTICIPANTS MINEURS)

NOM : _____ Prénom : _____

agissant en tant que représentant légal de mon enfant :

NOM : _____ Prénom : _____

né le : _____, souhaite accorder une autorisation formelle pour la participation de mon enfant au **CONCOURS PHOTO «MONTREZ-MOI CHAVANOD» 2^E ÉDITION.**

Je comprends et accepte les termes et conditions du concours, y compris les règles de participation, la soumission des photos, la propriété intellectuelle et les droits d'utilisation des photos.

Date et signature du représentant légal :